Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_30-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocations en date des 13 et 19 février 2026 qui leur ont été adressées par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO (à partir de la délibération n°CC-024/2026) ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET (à partir de la délibération N°CC-025/2026) ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY (à partir de la délibération N°CC-023/2026) ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Didier GRELIER donne pouvoir à Fanny LARMET ; Anne VACHON donne pouvoir à Yves CHASLES.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 54 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Votants : 52, 53 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 56 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

---

OBJET : N°CC-030/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES 2026.

Rapporteur : Michel PICHARD

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_30-DE

BUDGET ANNEXE PA CAMAGNON
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA CAMAGNON », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 30 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA de BROCÉLIANDE – Tranche 1
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA DE BROCÉLIANDE – TRANCHE 1 », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 30 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA LES PIERRES BLANCHES
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA LES PIERRES BLANCHES », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 20 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA LA BELLE ALOUETTE
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA LA BELLE ALOUETTE », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 30 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA CARADEC
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA CARADEC », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 30 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA PORHOËT
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA PORHOËT », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 70 000,00 €.

BUDGET ANNEXE PA RONSOUZE
Afin d'équilibrer le budget annexe « PA RONSOUZE », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 40 000,00 €.

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS
Afin d'équilibrer le budget annexe « AUTORISATION DU DROIT DES SOLS », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 300 000,00 €.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES
Afin d'équilibrer le budget annexe « BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES », il s'avère nécessaire de verser une subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 150 000,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, systèmes d'information » du 09/02/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de ces subventions d'équilibre aux budgets annexes pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_30-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.